



OFFICE OF THE
PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER



BUREAU DU
DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET

Examen stratégique et fonctionnel - Présentation du DPB au Comité exécutif de la Bibliothèque du Parlement

Février 2012



Points principaux

- Il a été demandé aux ministères de soumettre des propositions portant sur des réductions budgétaires de 5 à 10 %. Les organisations parlementaires ont été invitées à participer volontairement à cet effort. La Bibliothèque du Parlement a demandé au DPB une proposition visant à réduire son budget de 5 à 10 % et d'évaluer les répercussions de chacune de ses propositions.
- Le DPB a adopté le modèle d'évaluation de l'examen stratégique du gouvernement, qui comporte une évaluation des ressources et des activités nécessaires à l'exécution du mandat que la loi confie à l'organisation.
- Les activités du DPB sont axées exclusivement sur les exigences de sa loi habilitante. Il n'y a aucune activité étrangère au mandat du DPB.
- Le DPB s'acquitte d'un mandat qui est aussi large, voire plus large que celui de services comparables dans d'autres pays, et il le fait au moyen de ressources moins importantes que celles de ces autres services. Il utilise ses ressources efficacement pour remplir son mandat en grande partie en utilisant une information, des communications et une stratégie de publication fondées sur les technologies.
- Des économies sont possibles, mais seulement au prix d'une modification de la loi habilitante.
- Les modifications législatives relèvent strictement du Parlement. Il est impossible au DPB de faire quelque recommandation à cet égard.

Préparé par : Peter Weltman*

Toute erreur ou omission doit être portée au compte de l'auteur. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec Peter Weltman (peter.weltman@parl.gc.ca).

1. Examen stratégique et fonctionnel

L'Examen stratégique et fonctionnel portera sur les dépenses de programme directes votées par le Parlement. Des dépenses d'environ 80 milliards de dollars seront ainsi examinées dans le but de dégager des économies annuelles permanentes d'au moins 4 milliards de dollars d'ici 2014-2015, soit 5 % du total des dépenses examinées.

L'Examen mettra tout particulièrement l'accent sur les économies au chapitre des dépenses de fonctionnement et sur l'amélioration de la productivité, tout en évaluant la pertinence et l'efficacité des programmes.

2. Méthodologie de l'Examen stratégique : modèle des intrants, extrants et résultats

Un examen stratégique comprend l'évaluation de la loi habilitante, des programmes, des activités et des extrants qui servent à remplir le mandat et des ressources à l'appui des activités, et l'évaluation de la correspondance entre les activités de programme d'une part et les objectifs du gouvernement et le mandat prévu par la loi d'autre part. La pratique normale veut qu'on aborde l'examen stratégique en posant les questions suivantes :

a) Quel objectif le gouvernement visait-il en faisant adopter la loi?

Le gouvernement a annoncé qu'il créait le poste de DPB pour « Garantir la transparence de la budgétisation grâce à un directeur parlementaire du budget » et donner au Parlement le moyen de mieux exiger des comptes du gouvernement. Il souhaitait donner aux comités parlementaires accès à des analyses et à des conseils indépendants et objectifs sur les questions économiques et financières, fondés sur une information opportune et exacte des ministères et des organismes fédéraux¹.

¹ <http://www.tbs-sct.gc.ca/faa-lfi/fs-fi/16/05fs-fi-fra.asp>, consulté le 2 décembre 2011. Le communiqué dit ceci : L'amélioration de la transparence et de la crédibilité des prévisions financières et du processus de planification

b) Quel est le mandat législatif et comment les activités de programme y correspondent-elles?

Le mandat législatif du DPB est énoncé au paragraphe 79 (2) de la *Loi sur le Parlement du Canada*² et il est résumé plus pas en *italiques*. Les activités de programme du DPB découlent directement du mandat, et les voici :

- AP-1: *Fournir de façon indépendante, des analyses de la situation financière du pays* en élaborant des prévisions financières et en évaluant les soldes budgétaires à intervalles réguliers, en conservant et en analysant des données économiques et statistiques. Dans le contexte du lien entre le budget et les prévisions budgétaires, en proposant une analyse de la mise en œuvre des mesures budgétaires importantes (p. ex., stimulation des travaux d'infrastructure, gel du budget de fonctionnement, etc.).
- AP-2 : *Fournir de façon indépendante, des analyses des tendances de l'économie nationale* en surveillant les intrants tendanciels du PIB (main-d'œuvre, formation de capital) par rapport à d'autres administrations et évaluer les impacts d'autres administrations.
- AP-3 : *Fournir de façon indépendante, des analyses des prévisions budgétaires du gouvernement* (c'est-à-dire les dépenses prévues) en ventilant et en analysant les prévisions budgétaires de 98 ministères et organismes fédéraux, en évaluant les tendances, en fournissant des rapports provisoires et analyses pour faciliter l'examen parlementaire des prévisions budgétaires.

budgétaire du gouvernement constitue une étape fondamentale pour rendre celui-ci plus responsable vis-à-vis du Parlement et des Canadiens et des Canadiennes. [...] Cette série de mesures permet d'accroître la transparence du cadre de planification financière du gouvernement et la capacité du Parlement de tenir le gouvernement responsable.

² <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-1/TexteComple.html?term=79.2>, consulté le 6 février 2012

- AP-4 : Évaluer le coût financier de toute mesure proposée relevant des domaines de compétence du Parlement en évaluant l'intention qui sous-tend la loi ou le programme, en recueillant des données sur les coûts, en élaborant des modèles complexes d'établissement des coûts et en obtenant une évaluation par les pairs de différents types de mesures législatives et de programmes.

Il est clair que les activités du DPB correspondent étroitement au mandat que la loi lui confie. Le DPB n'a aucune activité qui soit étrangère à sa loi habilitante.

- c) Les ressources (intrants) sont-elles à la hauteur des exigences des activités?

Comme le tableau suivant le fait ressortir, le mandat que la loi confie au DPB est à peu près identique (parfois plus vaste) à celui de ses homologues des États-Unis et de l'Australie et aux fonctions réunies de l'Office of Budget Responsibility du R.-U. et du Scrutiny Unit de la Chambre des communes.

	Mandat				
	Économie	Budget	Crédits	Coûts	Pres. par la loi?
Australie	N	0	0	0	0
États-Unis	0	0	0	Partiel.	0
Royaume-Uni (OBR+SU)	0	0	0	0	0
Canada	0	0	0	0	0

Le DPB a le champ d'action le plus considérable, par rapport aux autres pays, si on compare le niveau du PIB et des crédits annuels à celui du personnel et des ressources.

	Couverture (portée du travail (milliards \$ CAN 2010))				
	PIB national	Crédits annuels (dépensés)	Personnel BLB (ETP)	Milliard \$ de couverture par ETP (PIB)	Milliard \$ en couverture par ETP (dépensé)
Canada	1574	274	15	105	18
Royaume-Uni (OBR+SU)	2246	1096	29	77	38
États-Unis	14582	3550	250	58	14
Australie	925	362	30	31	12

Enfin, si on compare la taille des bureaux parlementaires du budget comparables par rapport aux assemblées législatives qu'ils servent, c'est le DPB du Canada qui a le service le plus modeste par l'effectif et le budget.

	Ressources (Million \$ CAN - annuelles et ETP)					
	Budget du Bureau législatif du budget (BLB)	Budget de l'assemblée législative	Budget de BLB	Personnel de l'assemblée législative	Personnel du BLB comme % de lui de l'assemblée législative	Budget du BLB comme % de celui de l'assemblée législative
Australie	6	157	30	472	6,36%	3,82%
États-Unis	45,2	5 800	250	14000	1,79%	0,78%
Royaume-Uni (OBR+SU)	5,6	800	29	2000	1,45%	0,70%
Canada	2,8	585	15	2641	0,57%	0,48%

Le DPB peut compter sur 17 ETP pour s'acquitter de son mandat prescrit par la loi et un budget de fonctionnement total de 2,8 millions de dollars³.

Les organisations comparables qui se rapprochent le plus, au gouvernement du Canada, sont Finances Canada, avec 787 ETP et un budget de fonctionnement de 128,6 millions de dollars, et le Secrétariat du Conseil du Trésor, avec 2 216 ETP et un crédit de 262,6 millions de dollars⁴.

- d) Les ressources sont-elles utilisées efficacement (les extrants sont-ils produits de la manière la plus efficiente)?

Pour s'acquitter de son mandat au mieux, le DPB s'appuie sur des analystes chevronnés et spécialisés. Les cadres supérieurs du DPB doivent assumer une double tâche en produisant des rapports d'analyse et en se chargeant de responsabilités de gestion. Pour faire un usage efficace de son effectif réduit, le DPB s'intéresse exclusivement aux projets jugés les plus importants sous l'angle financier et sous l'angle des risques. Parallèlement, le mandat fonctionnel continue de s'alourdir, car des comités parlementaires tentent d'intégrer les activités du DPB à leur délibérations courantes, comme en témoigne une motion du Comité des finances des communes qui exige du

³ PIB - Banque mondiale; Canada - personnel et budgets de l'assemblée législative; É.-U. - budgets des assemblées législatives; R.-U. - <http://www.guardian.co.uk/news/datablog/2010/oct/18/government-spending-department-2009-10>, consulté le 2 décembre 2011; Australie - <http://www.aph.gov.au/house/pubs/ar09-10/contents.htm>, <http://www.aph.gov.au/Senate/dept/annual11/contents.htm>, <http://www.parliament.uk/about/working/>, <http://www.comlaw.gov.au/Details/C2011A00170>, consultés le 2 décembre 2011 et le 6 février 2012.

⁴ Comptes publics de 2010-2011.

DPB qu'il établisse le coût de tous les projets de loi d'initiative parlementaire qui figurent dans l'ordre de priorité⁵.

Le DPB obtient un surcroît de « puissance » d'analyse en consultant d'éminents experts dans le monde entier et en collaborant avec eux. Il investit également dans la formation spécialisée de son personnel, comme la modélisation paramétrique pour faciliter l'établissement des coûts en défense, et les techniques des modèles économiques pour soutenir les prévisions économiques. Il fait aussi un grand usage d'outils économiques, comme la Base de données de suivi intégré, et les moyens électroniques de publication et de communication, au lieu de produire des publications sur papier, plus coûteuses.

Exemple de prestation efficace par rapport au coût : la Base de données de suivi intégré (BDSI)

La BDSI est une base de données structurée contenant les dépenses prévues et en cours d'exercice classées par crédit pour chaque ministère et organisme fédéral. Elle utilise les sources de données existantes et est la première base de données assurant la congruence entre les prévisions budgétaires et les rapports financiers de l'exercice en cours.

La BDSI permet aux législateurs de découvrir des écarts substantiels dans les dépenses prévues et réelles, ainsi que des différences clés entre les exercices. Cela permet aux députés et aux comités de se concentrer sur les secteurs qui nécessitent un examen approfondi.

Le développement et la maintenance de la BDSI sont le travail d'un ETP et d'un stagiaire à temps partiel. Leur travail est soutenu par un marché de services professionnels qui coûte 24 000 \$.

e) Les résultats des activités de programme répondent-ils aux objectifs du gouvernement?

Il est clair que le DPB s'acquitte de son mandat, qui est d'assurer une plus grande transparence dans la planification financière. Les analyses du DPB sont largement citées tant au Parlement qu'à l'extérieur. Au cours des deux dernières années, le nombre de pages consultées sur le site Web du DPB a augmenté de 30 % pour s'établir maintenant à une moyenne de 160 000. La plupart des études du DPB ont été téléchargées plus d'un millier de fois, et certaines près de 30 000 fois.

⁵<http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=5147206&Mode=1&Parl=41&Ses=1><http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=5147206&Mode=1&Parl=41&Ses=1&Language=F>, consulté le 6 février 2012.

Il est également clair que le DPB fournit aux parlementaires une information pertinente. Le nombre de demandes d'information et d'analyses par des parlementaires augmente constamment depuis trois ans. Récemment, le Comité des finances des Communes a adopté une motion prévoyant l'établissement indépendant des coûts de tous les projets de loi d'initiative parlementaire inscrits dans l'ordre de priorité, garantissant de ce fait que l'impact financier d'un projet de loi soit pris en compte dans les débats à venir aux comités et au Parlement.

Il n'y a aucune possibilité de réduire les ressources sans avoir un impact sur les activités de programme. Par conséquent, toute réduction devrait se faire par l'élimination d'une activité de programme. Comme les activités de programme du DPB découlent directement du mandat prescrit par la loi, toute réduction de budget du DPB devrait être le résultat d'une modification de ce mandat. Les modifications législatives relèvent strictement de la compétence du Parlement. Le DPB n'a pas compétence pour faire quelque recommandation que ce soit sur les modifications législatives.

f) Y a-t-il des possibilités de réduction du budget du DPB de 5 à 10 %? Quel serait l'impact de cette réduction?

Il est clair que les activités du DPB se rattachent directement à son mandat prescrit par la loi, que ses ressources servent uniquement à ces activités, qu'elles sont utilisées efficacement et que, par comparaison avec ses homologues à l'étranger et au Canada, le DPB du Canada a un large mandat prescrit par la loi, mais des ressources plus modestes, comparativement, pour s'acquitter de ce mandat.

Résultat : Accroître la transparence du cadre de planification financière du gouvernement et la capacité du Parlement de tenir le gouvernement responsable.

Extrant	Notes
AP 1- État des finances de la nation	
Viabilité financière fédérale et prestations aux aînés (février 2012)	Fournir aux parlementaires une évaluation de la viabilité financière du programme de Sécurité de la vieillesse. Le GC n'a pas fourni d'évaluation semblable.
Renouvellement du Transfert canadien en matière de santé : conséquences pour la viabilité financière aux niveaux fédéral et provincial-territorial (janvier 2012)	Fournir aux parlementaires une mise à jour du Rapport sur la viabilité financière de septembre 2011 tenant compte des modifications importantes annoncées dans le Transfert canadien en matière de santé. Le GC ne publie aucun rapport sur la viabilité financière.
Perspectives économiques et financières selon le DPB (novembre 2011)	Fournir aux parlementaires une analyse indépendante à jour des perspectives économiques et financières à moyen terme, comprenant une analyse/quantification du risque et de l'incertitude (probabilité de certains résultats financiers) et une estimation du solde structurel du GC. Le GC ne publie pas ses estimations de l'incertitude/des risques entourant le solde budgétaire ni le solde structurel à moyen terme.
Rapport sur la viabilité financière de 2011 (septembre 2011)	Fournir aux parlementaires une évaluation indépendante de la viabilité de l'actuelle structure financière fédérale et provinciale-territoriale à long terme et fournir une estimation des tendances de l'économie nationale à long terme. Les gouvernements et bureaux du budget de pays de l'OCDE publient régulièrement des rapports sur la viabilité. Le GC ne publie ni rapports sur la viabilité ni projections financières à long terme.

Perspectives économiques et financières selon le DPB (juin 2011)	Fournir aux parlementaires une analyse indépendante à jour des perspectives économiques et financières à moyen terme, comprenant une analyse/quantification du risque et de l'incertitude (probabilité de certains résultats financiers) et une estimation du solde structurel du GC. Le GC ne publie pas ses estimations de l'incertitude/des risques entourant le solde budgétaire ni le solde structurel à moyen terme.
Mise à jour de l'évaluation économique et financière (février 2011)	Fournir aux parlementaires une analyse indépendante à jour des perspectives économiques et financières à moyen terme, comprenant une analyse/quantification du risque et de l'incertitude (probabilité de certains résultats financiers, des estimations du PIB potentiel et le solde budgétaire structurel du GC. Le GC ne publie pas ses estimations de l'incertitude/des risques entourant le solde budgétaire, le niveau du PIB potentiel, ni du solde structurel à moyen terme.
Comparaison des projections du DPB et du FMI (janvier 2011)	Fournir aux parlementaires une comparaison des projections financières à moyen terme du DPB et du FMI portant sur le solde budgétaire du GC, les estimations du PIB potentiel et le solde budgétaire structurel du GC. Le GC ne publie pas ses estimations du PIB potentiel ni du solde budgétaire structurel à moyen terme.
Évaluation économique et financière 2010 (novembre 2010)	Fournir aux parlementaires une analyse indépendante à jour des perspectives économiques et financières à moyen terme, comprenant une analyse/quantification du risque et de l'incertitude (probabilité de certains résultats financiers, les estimations du PIB potentiel et le solde budgétaire structurel du GC. Le GC ne publie pas ses estimations de l'incertitude/des risques entourant le solde budgétaire, le niveau du PIB potentiel, ni du solde structurel à moyen terme.
Expérience de l'assainissement budgétaire et des règles budgétaires au Canada (octobre 2010)	Fournir aux parlementaires une étude des épisodes d'assainissement budgétaire des trois dernières décennies et un examen des plans actuels d'assainissement en mettant l'accent sur les règles budgétaires. Finances Canada a publié un document de travail sur les règles budgétaires et le rendement financier en 2001.

Projection des dépenses de l'assurance-emploi et des revenus provenant des cotisations (avril 2010)	Présenter aux parlementaires la méthodologie et les hypothèses qui sous-tendent la projection que fait le DPB des revenus et des dépenses de l'assurance-emploi. Le GC ne publie pas la méthodologie et les hypothèses qui sous-tendent ses projections sur l'assurance-emploi.
Évaluation des perspectives économiques et financières présentées dans le Budget de 2010 (mars 2010)	Fournir aux parlementaires une évaluation des perspectives économiques et financières du GC présentées dans le budget de 2010. Leur fournir une projection financière indépendante fondée sur les mêmes prévisions économiques du secteur privé. Fournir aux parlementaires l'évaluation que le DPB fait du risque et ses estimations du PIB potentiel et des soldes budgétaires structurels à moyen terme. Le GC ne publie pas ses estimations du PIB potentiel ni du solde budgétaire structurel à moyen terme.
Rapport sur la viabilité financière (février 2010)	Fournir aux parlementaires une évaluation indépendante de la viabilité de l'actuelle structure financière fédérale à long terme et fournir une estimation des tendances de l'économie nationale à long terme. Les gouvernements et bureaux du budget de pays de l'OCDE publient régulièrement des rapports sur la viabilité. Le GC n'a pas publié ni rapport sur la viabilité, ni projections financières à long terme.
Mise à jour de l'évaluation économique et financière (novembre 2009)	Fournir aux parlementaires une analyse indépendante à jour des perspectives économiques et financières à moyen terme, comprenant une analyse du risque et une estimation du PIB potentiel et du solde budgétaire structurel du GC. Le GC ne publie pas ses estimations du niveau du PIB potentiel, ni du solde structurel à moyen terme.
Tableaux comparatifs des perspectives économiques et financières (septembre 2009)	Fournir aux parlementaires une comparaison entre les projections de l'évaluation économique et financière du DPB publiées le +K86 juillet 2009 et les projections économiques et financières mises à jour du GC, publiées le 10 septembre 2009. Le GC ne fournit pas de comparaisons détaillées entre les prévisions du DPB et celles de Finances Canada.

Évaluation économique et budgétaire (juillet 2009)	Accéder à la requête formulée le 27 mai 2009 par le Comité permanent des finances : « que le Directeur parlementaire du budget lui fournisse son évaluation des prévisions concernant la croissance économique, le taux de chômage et les recettes et dépenses du gouvernement fédéral pour les cinq prochaines années ».
Le point de vue du DPB sur le Budget de 2009 (mai 2009)	Présenter l'analyse complète et détaillée et les observations du DPB sur le budget de 2009.
Les perspectives économiques et financières du Budget 2009 – enjeux principaux (février 2009)	Fournir aux comités parlementaires et aux parlementaires un aperçu des enjeux principaux découlant du budget de 2009; cerner les domaines qui peuvent mériter d'être examinés davantage; certains sujets de recherche qui trouveront leur place dans le plan de travail du DPB.
Brefpage économique et financier prébudgétaire (janvier 2009)	Présenter aux parlementaires des perspectives financières actualisées et en évaluer les conséquences budgétaires; résumer le contexte plus large de la politique internationale et proposer aux parlementaires des questions centrales à prendre en considération.
Le solde budgétaire et le cycle économique (décembre 2008)	Fournir aux parlementaires une estimation approximative du rendement projeté de l'économie canadienne par rapport à son potentiel (l'écart de production) et du solde budgétaire structurel du GC. Le GC ne publie pas d'estimations de l'écart de production ni du déficit budgétaire structurel à moyen terme.
Énoncé économique et financier de 2008 : Enjeux importants pour les parlementaires (décembre 2008)	Traiter de questions clés concernant l'Énoncé économique et financier de 2008 du GC et mettre en lumière certains enjeux importants pour les parlementaires.
Évaluation économique et budgétaire (novembre 2008)	Fournir aux parlementaires des perspectives économiques actualisées et en évaluer les conséquences budgétaires, et définir des considérations de politique à court terme ainsi que des défis fondamentaux dans la politique à long terme.
Processus en matière de prévisions économiques et budgétaires du gouvernement du Canada (novembre 2008)	Fournir aux parlementaires une information générale et détaillée sur le processus du GC en matière de prévisions économiques et budgétaires et présenter des comparaisons avec des pays étrangers et des points à améliorer.

AP 2 Tendances dans l'économie nationale	
Comparaison des estimations du solde budgétaire structurel du gouvernement du Canada établies par Finances Canada et par le directeur parlementaire du budget (décembre 2011)	Fournir aux parlementaires un examen et une mise à jour sur l'utilité des notions de PIB potentiel et d'écart de production, qui occupent une place de premier plan dans la conduite de la politique monétaire et financière. La note propose également une comparaison des estimations du PIB potentiel et de l'écart de production pour l'économie canadienne. Le GC ne fait pas connaître les hypothèses utilisées pour calculer le déficit structurel du Canada.
Une approche pour évaluer l'incertitude et la résultante des risques : élaboration d'un graphique en éventail pour les prévisions de la croissance du PIB réel (août 2010)	Pour aider les parlementaires à mieux comprendre l'incertitude et les risques qui entourent les perspectives économiques et conséquences budgétaires, le DPB présente des graphiques en éventail sur les prévisions de croissance du PIB réel et le solde budgétaire du GC. Présenter la méthodologie et les hypothèses utilisées pour produire les graphiques en éventail du DPB. Le GC ne publie pas de graphiques en éventail. Ceux-ci sont fournis régulièrement par des bureaux du budget comme le CBO et l'OBR. K36
Estimations du PIB potentiel et de l'écart de production du Canada – Une analyse comparative (avril 2010)	Étudier pour les parlementaires l'utilité des notions de PIB potentiel et d'écart de production, qui occupent une place de premier plan dans la conduite de la politique monétaire et financière. La note propose également une comparaison des estimations du PIB potentiel et de l'écart de production pour l'économie canadienne.
Estimation du PIB potentiel et du solde budgétaire structurel du gouvernement (janvier 2010)	Pour aider les parlementaires à mieux comprendre le rendement économique du Canada, le DPB calcule les « écarts » de PIB et de revenu à partir de ses propres estimations du PIB potentiel et du revenu intérieur brut (RIB) potentiel. Pour aider les parlementaires à mieux comprendre l'évolution du solde budgétaire du GC et sa position financière sous-jacente, le DPB présente des estimations des soldes budgétaires structurel et cyclique. Le GC ne publie pas ses estimations du PIB potentiel ni du solde budgétaire structurel à moyen terme.

Perspective économique à court terme du Canada (avril 2009)	Fournir aux parlementaires une évaluation à jour de la conjoncture économique qui sous-tend les finances du GC, ce qui contribue à donner aux parlementaires l'environnement de planification pour leurs débats et délibérations. Le GC ne publie pas ses estimations détaillées des perspectives à court terme pour des facteurs macroéconomiques clés.
Le rendement économique récent du Canada (mars 2009 — fiche d'information)	Examiner le rendement économique récent du Canada, mettant l'accent sur des comparaisons avec l'économie américaine. Le GC présente des comparaisons et examens semblables dans ses budgets et mises à jour de l'automne.
Développement du marché du travail canadien : Impacts de la récession, tendances récentes et perspectives futures (juillet 2009)	Analyser pour les parlementaires les tendances récentes du marché du travail au Canada, les perspectives à venir, et proposer des comparaisons avec l'expérience des récessions passées. Le GC propose une analyse semblable dans ses budgets et mises à jour.
Le spectre de la déflation : Nouveau regard (décembre 2008)	Fournir aux parlementaires le contexte historique et théorique de la déflation et décrire certaines des préoccupations qu'elle suscite. Le GC ne publie pas de telles notes.
AP 3 Recherches sur les prévisions budgétaires du gouvernement	
Rapports financiers périodiques : Le point sur le deuxième trimestre	Fournir aux parlementaires une évaluation de la qualité et de l'exhaustivité des rapports financiers trimestriels présentés récemment par le gouvernement, à la lumière des pratiques exemplaires de l'OCDE.
Suivi des dépenses : deuxième trimestre de 2011-2012 (décembre 2011)	Fournir aux parlementaires une analyse des dépenses du gouvernement au cours de l'exercice par rapport aux autorisations.
Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012 (novembre 2011)	Fournir aux parlementaires une analyse des prévisions budgétaires du gouvernement.
Rapports financiers provisoires : développements récents	Fournir aux parlementaires une évaluation de la qualité et de l'exhaustivité des rapports financiers trimestriels présentés récemment par le gouvernement, à la lumière des pratiques exemplaires de l'OCDE.
Suivi des dépenses : premier trimestre de 2011-2012 (septembre 2011)	Fournir aux parlementaires une analyse des dépenses du gouvernement au cours de l'exercice par rapport aux autorisations.

Guide de méthodologie pour le Suivi des dépenses	Expliquer la méthodologie que le DPB utilise pour analyser les prévisions budgétaires du gouvernement.
Suivi des dépenses fédérales : Mise à jour de la Base de données de suivi intégré (BDSI) T4-2010-2011 (juillet 2011)	Fournir aux parlementaires une analyse des prévisions budgétaires du gouvernement.
Budgets principal et supplémentaire (A) des dépenses 2011-2012 (juin 2011)	Fournir aux parlementaires une analyse des prévisions budgétaires du gouvernement.
Les dépenses fiscales fédérales : utilisation, rapports et examen 2011-2012 (juin 2011)	Fournir aux parlementaires l'analyse d'éléments clés des dépenses du gouvernement (plus de 100 milliards de dollars) isolés des prévisions budgétaires et non pris en considération dans le cycle normal des rapports.
En appui à l'examen parlementaire des prévisions budgétaires : La base de données de suivi intégré (BDSI) (mars 2011)	Fournir aux parlementaires une analyse des prévisions budgétaires du gouvernement.
Budget principal des dépenses 2011-2012 (mars 2011)	Fournir aux parlementaires une analyse des prévisions budgétaires du gouvernement.
Transparence fiscale : Le Parlement et le système de gestion des dépenses – Analyse des réponses du gouvernement au Comité permanent de procédure et affaires de la Chambre le 16 mars 2011 (mars 2011)	
Transparence fiscale : Le Parlement et le système de gestion des dépenses - Analyse des réponses du gouvernement à une motion du Comité permanent des finances de la Chambre des communes (février 2011)	
Budget supplémentaire des dépenses (C) 2010-2011 (février 2011)	Fournir aux parlementaires une analyse des prévisions budgétaires du gouvernement.
Le Point sur le gel du budget de fonctionnement du gouvernement (janvier 2011)	Répondre à une demande du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de la Chambre des communes.
Rapports financiers périodiques : Résultats du sondage mené par l'OCDE en 2011 auprès des responsables budgétaires des parlements (juillet 2011)	Fournir aux parlementaires une analyse de la forme et du contenu des prévisions budgétaires du gouvernement.
Surveillance de l'application du gel du budget de fonctionnement du gouvernement (novembre 2010)	Répondre à une demande du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de la Chambre des communes.

Mise à jour - Fonds de stimulation de l'infrastructure (décembre 2010)	Fournir au Parlement une mise à jour globale sur la mise en oeuvre d'un élément de stimulation clé prévu dans le budget de 2009. Le rapport présente une estimation des fonds fédéraux injectés dans des projets d'après les rapports de progrès produits par les bénéficiaires. Le rapport a présenté au Parlement une estimation de la péremption possible des fonds des programmes à la lumière de ces rapports. Le gouvernement n'a donné d'information que sur les accords signés et des faits anecdotiques concernant des projets particuliers. Plus tard le même jour, le gouvernement a annoncé une prolongation du programme à cause du nombre de projets alors inachevés.
Fonds de stimulation de l'infrastructure – Enquête auprès des bénéficiaires (décembre 2010)	Fournir au Parlement une évaluation précoce de l'efficacité d'un élément de stimulation clé prévu dans le budget de 2009, en fonction d'objectifs de création et de maintien d'emplois. Le gouvernement n'a toujours pas produit d'évaluation du FSI.
Annexe A - Fonds de stimulation de l'infrastructure (FSI) – Étude du programme	Méthodologie détaillée de l'étude ci-dessus.
Annexe B - Fonds de stimulation de l'infrastructure : perceptions du fonctionnement, des impacts et des améliorations possibles	Rapport détaillé qui propose une ventilation des constatations et décrit la méthode d'analyse utilisée pour déterminer la signification des constatations.
Fonds de stimulation de l'infrastructure – Mise à jour sur le rendement au 31 mars 2010 (août 2010)	Fournir au Parlement une mise à jour globale sur la mise en oeuvre d'un élément de stimulation clé prévu dans le budget de 2009. Le rapport présente une estimation des fonds fédéraux injectés dans des projets d'après les rapports de progrès produits par les bénéficiaires. Le rapport a présenté au Parlement une estimation de la péremption possible des fonds des programmes à la lumière de ces rapports. Le gouvernement n'a donné d'information que les accords signés et des faits anecdotiques concernant des projets particuliers.
FSI demandes et réclamations	Méthodologie détaillée de l'étude ci-dessus.
FSI dépenses mensuelles de projets planifiés	Méthodologie détaillée de l'étude ci-dessus.

Fonds de stimulation de l'infrastructure – Rapport sur les activités visant la transparence du Budget (décembre 2009)	Fournir au Parlement une mise à jour globale sur la mise en oeuvre d'un élément de stimulation clé prévu dans le budget de 2009. Le rapport présente une estimation des fonds fédéraux injectés dans des projets d'après les rapports de progrès produits par les bénéficiaires. Le gouvernement n'a pas fourni d'évaluation des initiatives de stimulation sur la base des intrants-extrants-résultats et des risques par rapports aux résultats. Le DPB a entrepris de fournir cette information sur l'une des initiatives majeures du budget de 2009 afin d'aider le Parlement à exercer sa capacité de surveillance. Le gouvernement n'a fourni d'information que sur les accords signés.
Projet de loi C-51 Loi sur la reprise économique (mesures incitatives) et Rapports financiers intermédiaires au gouvernement du Canada (octobre 2009)	Fournir aux parlementaires une analyse de la forme et du contenu des prévisions budgétaires du gouvernement.
Troisième mise à jour trimestrielle d'un cadre de surveillance des mesures contenues dans le Plan d'action économique (octobre 2009)	Préparée pour donner suite à la demande de FINA qui suit. Le DPB a constaté que le gouvernement fournissait passablement de renseignements sur des exemples anecdotiques pour certaines mesures de stimulation, et qu'il n'y avait pas d'évaluation globale des intrants, extrants et risques du point de vue des résultats, et qu'il n'y avait pas non plus d'évaluation semblable d'initiatives individuelles. De plus, le rapport du DPB a permis de constater qu'un grand nombre des initiatives initiales ont changé de nom ou ont été changées de catégorie, ce qui complique pour le Parlement la surveillance de la mise en oeuvre.
Modèle de suivi	Méthodologie détaillée de l'étude ci-dessus.
Deuxième mise à jour trimestrielle d'un cadre de surveillance des mesures contenues dans le Plan d'action économique (juillet 2009)	Préparée pour donner suite à la demande de FINA qui suit. Le DPB a constaté que le gouvernement s'empressait de rendre compte des crédits obtenus (intrants), mais qu'il ne fournissait aucune information sur les extrants ni sur les risques pour les résultats.
Modèle d'initiatives budgétaires	Détails sous-jacents de chacune des initiatives de stimulation, de façon à fournir au Parlement une méthode lui permettant de contrôler plus facilement des initiatives prises individuellement.

Modèle de suivi	Méthodologie détaillée de l'étude ci-dessus.
Première mise à jour trimestrielle d'un cadre de surveillance des mesures contenues dans le Plan d'action économique (mars 2009)	Préparée pour donner suite à la demande de FINA qui suit. Le DPB a constaté que le gouvernement s'empressait de rendre compte des crédits obtenus (intrants) et qu'il était le seul gouvernement de l'OCDE qui fournissait des rapports provisoires sur la mise en oeuvre de son plan de stimulation de l'économie.
Modèle de suivi	Méthodologie détaillée de l'étude ci-dessus.
Informations clés pour les rapports de progrès du Gouvernement pour aider les parlementaires à contrôler et surveiller la mise en oeuvre du Budget 2009 (février 2009)	Préparé pour donner suite à une demande du Comité des finances de la Chambre afin d'aider le comité à évaluer et à contrôler la mise en oeuvre du budget de 2009 visant à stimuler l'économie. Le gouvernement s'est engagé à rendre compte de la mise en oeuvre à tous les trimestres. Le DPB a recommandé que le Parlement exige des rapport sur les intrants, les extrants, les résultats et les risques des résultats pour chacune des mesures de stimulation. Le gouvernement n'a pas proposé de cadre de suivi.
Modèle de suivi	Méthodologie détaillée de l'étude ci-dessus.
AP 4 - estimer le coût financier de toute proposition liée à une question qui est de la compétence du Parlement	
<i>SA 4-1 Établissement des coûts des projets de loi et programmes du gouvernement</i>	
Incidences d'ajustements fiscaux sur les recettes : 2012	
Tableaux de référence 2011 pour l'analyse de répartition des dépenses fiscales (novembre 2011)	Fournir aux parlementaires une table conviviale pour calculer l'impact des défenses fiscales consenties pour différents segments de la population canadienne.
Comparaison des estimations de coûts du DPB et du MDN sur le projet d'achat d'avions de combat interarmées F-35 par le Canada : questions préliminaires et réponses à certains éléments clés (mars 2011)	En réponse aux critiques du MDN, le DPB fournit des éclaircissements sur la méthodologie et les hypothèses employées dans le rapport du DPB. Il donne plus de précisions sur les pratiques de budgétisation des immobilisations (soit que l'application d'un programme sur une plus courte durée se traduit par des coûts accélérés de remplacement).

Estimation de l'impact financier du projet d'achat d'avions de combat interarmées F-35 Lightning II (mars 2011)	
Établissement par le DPB des coûts des réductions des taux d'impôt des sociétés (février 2011)	Fournir, à la demande du Comité des finances de la Chambre, une analyse générale de la réponse du ministère des Finances à la motion de FINA relative aux coûts estimés de la réduction prévue par le GC des taux d'impôt des sociétés.
Évaluation des coûts de la sécurité des sommets du G8 et du G20 de 2010 (juin 2010)	Réponse à une demande voulant que le DPB fournisse au Parlement un critère de raisonnabilité des coûts de la sécurité pour la tenue de ces sommets. Le DPB a constaté que le gouvernement avait été le plus transparent, parmi les gouvernements de tous les pays du G8 pour ce qui est de la ventilation des coûts de la sécurité et que les coûts proposés pour le G8 respectaient le critère du caractère raisonnable.
Besoin de financement et impact de l'« Adéquation de la peine et du crime » sur le système correctionnel au Canada (juin 2010)	En réponse à une demande voulant que le DPB renseigne le Parlement sur les conséquences financières d'un projet de loi proposé qui éliminerait le crédit accordé pour la période passée en détention préventive. Au départ, le gouvernement a soutenu qu'il n'y aurait aucun impact financier supplémentaire et il a ensuite révisé son estimation, la faisant passer de 90 millions à 2,5 milliards de dollars. Le DPB a présenté la méthodologie utilisée pour arriver à sa propre estimation de 3 à 5 milliards de dollars. Le gouvernement n'a pas présenté sa méthodologie.
Évaluation de l'estimation par le gouvernement du coût d'une norme nationale de 360 heures pour être admissible à l'assurance-emploi (AE) (septembre 2009)	Répondre à la demande du 20 août 2009 formulée par le député de Dartmouth—Cole Harbour et voulant que le DPB « procède à une analyse indépendante de ce que coûterait au gouvernement la proposition, exprimée par le Parti libéral du Canada, d'une norme nationale temporaire d'admissibilité à l'assurance-emploi (AE). »
Besoins de financement des écoles des Premières nations au Canada (mai 2009)+A8	
Soutien financier proposé pour le secteur canadien de l'automobile (février 2009)	

Impact financier de la mission canadienne en Afghanistan (octobre 2008)	En réponse à une demande voulant que le DPB fasse connaître au Parlement l'impact financier accumulé de la mission en Afghanistan. Les estimations courantes ne proposaient aucune ventilation des coûts cumulatifs de la mission. Les constatations du DPB ont indiqué que la mission coûterait nettement plus que ce que le gouvernement déclarait.
Méthodologie d'estimation de l'impact financier des coûts engagés par le gouvernement du Canada à l'appui de la mission en Afghanistan (octobre 2008)	Méthodologie détaillée de l'étude ci-dessus. Les rapports courants du gouvernement ne présentaient aucune hypothèse ni méthodologie pour appuyer les coûts qu'il avait établis pour la mission. En outre, la méthodologie adoptée par le gouvernement ne tenait pas compte de la valeur actualisée de la dépréciation accélérée des actifs dans un théâtre de guerre (nécessitant un taux de remplacement plus élevé des immobilisations), ni de la valeur actualisée des prestations aux futurs anciens combattants en raison des préjudices de la guerre (p. ex, le stress post-traumatique) et des prestations aux survivants.
SA 4-2 Établissement des coûts des projets de loi d'initiative parlementaire	
Incidences de relèvements d'impôt sur les recettes pour 2012 (décembre 2011)	Fournir aux parlementaires un guide qui répond aux questions les plus simples concernant l'impact financier/le coût de la modification du cadre de l'impôt fédéral sur le revenu.
Incidences de relèvements d'impôt sur les recettes pour 2011 (janvier 2011)	Fournir aux parlementaires un guide qui répond aux questions les plus simples concernant l'impact financier/le coût de la modification du cadre de l'impôt fédéral sur le revenu.
Évaluation de l'estimation des coûts effectuée au sujet du projet de loi S-212: Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise (allègements fiscaux pour les habitants du Nunavik) (décembre 2010)	Répondre à une demande du sénateur qui représente le Québec et la division sénatoriale d'Inkerman avant l'étude de son projet de loi par le Comité sénatorial des finances nationales.
Estimations des coûts d'une sélection de modifications législatives proposées en vertu des projets de loi C-280 et C-308 (octobre 2010)	Répondre aux requêtes formulées en juin 2010 par le député de Lethbridge, en Alberta, au sujet des coûts qui peuvent découler de modifications qui seraient apportées à la Loi sur l'assurance-emploi par trois projets de loi d'initiative parlementaire: C-280, C-308 et C-395.

Estimation du coût de modifications proposées à la Loi de l'impôt sur le revenu afin de bonifier le crédit d'impôt pour don de bienfaisance (août 2010)	Répondre à une requête du député d'Outremont au Québec avant que son projet de loi ne soit étudié à la Chambre des communes.
Estimation des coûts des modifications proposées à la Loi de l'impôt sur le revenu dans le but d'exempter du revenu imposable certains avantages relatifs au transport fournis par l'employeur (février 2010)	Répondre à une requête de la députée de Victoria en Colombie-Britannique avant l'examen de sa proposition législative à la Chambre des communes.
Chiffrer des incidences de rajustements d'impôt sur les recettes (janvier 2010)	Fournir aux parlementaires un guide qui répond aux questions les plus simples concernant l'impact financier/le coût de la modification du cadre de l'impôt fédéral sur le revenu.
Évaluation des estimations de coûts présentées aux fins du projet de loi C-288 : Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés travaillant dans les régions désignées) (novembre 2009)	Répondre à une requête que le Comité permanent des finances de la Chambre des communes a formulée pendant ses délibérations consacrées au projet de loi C-288.
Estimation du coût du projet de loi C-371 : Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (immeuble d'habitation locatif à loyer modique) (septembre 2009)	Répondre à une requête de la députée de Victoria en Colombie-Britannique avant l'examen de sa proposition législative à la Chambre des communes.
http://www.parl.gc.ca/PBO-DPB/documents/RajotteLetter2010-05-14.pdf	Répondre à une demande que le Comité permanent des finances de la Chambre des communes a formulée pendant ses délibérations portant sur le projet de loi C-290.
Estimations des coûts d'une sélection de modifications législatives proposées en vertu des projets de loi C-280 et C-308 (octobre 2010)	Répondre à une requête que plusieurs députés ont formulée au sujet du coût de modifications législatives envisagées dans les projets de loi C-280 et C-308.
Présentation de consultation 2008	Demander des réactions supplémentaires aux députés et sénateurs au sujet du modèle de fonctionnement souhaité au service du DPB et notamment des lignes de produits.

Mesures en vue de l'opérationnalisation de transparence financière:

Heald, David, *Concepts, Measurement and UK Practice*, Public Administration, vol. 81 no 4, 2003 (723-759), p. 7-9.

<http://www.davidheald.com/publications/ftheald.pdf>